CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Diagnostic territorial et potentiel de développement de la pisciculture en Normandie

Pouvoir adjudicateur :

Syndicat des Pisciculteurs de Normandie et d'Île-de-France (SPN-IDF)
154 route de Pacy — 27400 Acquigny
Tél. : 06 45 46 46 17
Courriel : animateur@pisciculteurs-normandie.fr
Représentant du pouvoir adjudicateur : Pascal GOUMAIN, président du syndicat (habilitation à signer à vérifier avant publication).

Procédure : Marché de services — Procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique)

Durée prévisionnelle de la mission : 6 à 9 mois à compter de la notification du marché (délai maximum à ne pas dépasser)

Valeur estimée du besoin : 50 000 € HT à 60 000 € HT à titre indicatif (estimation, sans minimum contractuel ni plafond automatique des offres).

1. Contexte et cadre de la mission

1.1. Le Plan Aquacultures d'Avenir 2021-2027

La présente mission s'inscrit dans le cadre du **Plan Aquacultures d'Avenir 2021-2027** (P2A), stratégie nationale de développement durable de l'aquaculture française, signée le 4 mars 2022 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère de la Mer, le ministère de la Transition écologique, Régions de France, le Comité national de la conchyliculture (CNC) et le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA).

Ce plan décline au niveau français les nouvelles lignes directrices européennes pour le développement de l'aquaculture parues en mai 2021, intégrant les stratégies du *European Green Deal* et *Farm to Fork*. Il vise à développer une aquaculture durable, respectueuse de l'environnement et économiquement performante, en conciliant l'augmentation de la production avec la qualité et le bien-être des espèces, le soutien des entreprises et la protection de l'environnement.

Le P2A est bâti autour de **8 axes thématiques** et comprend **92 actions**, complétées par deux annexes consacrées à l'aquaculture ultramarine et aux étangs :

1. **Accès à l'espace et simplification administrative** — Garantir un espace de production suffisant et accessible, pérenniser les sites existants, identifier des sites propices, améliorer l'acceptabilité sociétale et faciliter la modernisation, la reprise et l'installation d'unités d'exploitation.
2. **Gestion sanitaire et zoosanitaire, bien-être des poissons** — Produire des poissons sains et bien traités, poursuivre l'acquisition de statuts indemnes de maladies réglementées via le PNES, généraliser l'agrément zoosanitaire, suivre les maladies émergentes et développer la recherche sur le bien-être animal.
3. **Recherche et innovation** — Développer des solutions innovantes fondées sur les nouvelles technologies ou l'intelligence artificielle, la sélection génétique pour l'adaptation et la résistance, et des techniques de production modulables et réactives.
4. **Gestion des risques** — Mettre en place des outils de prévention et d'indemnisation privés (fonds de mutualisation, dispositifs de garantie assurantielle) et trouver des solutions pour la cohabitation entre élevages et prédateurs.
5. **Développement économique** — Permettre aux sites existants de révéler leur potentiel, faciliter les approvisionnements, diversifier les activités et les productions, soutenir les filières faiblement valorisées et défendre les filières françaises par leur valorisation et leur structuration.

6. **Attractivité et formation** — Rendre le secteur plus attractif, accompagner l'installation et la transmission, valoriser les métiers et adapter les formations professionnelles aux besoins des filières.
7. **Valorisation des productions et performance environnementale** — Soutenir les démarches de réduction d'impact sur l'environnement, favoriser les labels et certifications, et optimiser l'articulation avec le maillon transformation.
8. **Données** — Collecter l'information de manière dématérialisée et automatisée et la valoriser sous un format partagé, visuellement compréhensible et analytique.

La présente mission relève plus particulièrement de l'**axe 1** (accès à l'espace, identification de sites propices, planification en milieu continental) et de l'**axe 8** (données), tout en contribuant aux axes 3 (recherche et innovation), 5 (développement économique) et 7 (performance environnementale).

1.2. Contexte régional

La Normandie compte une tradition piscicole ancienne, reposant principalement sur des élevages de salmonidés en bassins alimentés par dérivation de cours d'eau ou par forage, ainsi que sur des pisciculture d'étangs. La région dispose d'un réseau hydrographique dense et de ressources en eau souterraine potentiellement favorables, mais qui font l'objet de pressions multiples : tensions quantitatives liées aux prélèvements, exigences de maintien des débits minimums écologiques, qualité des masses d'eau, changement climatique et concurrence entre usages.

Dans ce contexte, le Syndicat des Pisciculteurs de Normandie et d'Île-de-France (SPN-IDF) souhaite disposer d'un diagnostic territorial partagé permettant d'évaluer le potentiel de développement de la pisciculture en eau douce à l'échelle régionale, d'identifier les zones géographiques les plus favorables à l'implantation ou à l'extension d'élevages piscicoles, et de fournir aux porteurs de projet, aux élus et aux services de l'État un outil d'aide à la décision.

2. Objet de la mission

La mission a pour objet la réalisation d'un **diagnostic territorial et l'évaluation du potentiel de développement de la pisciculture en eau douce en Normandie**.

Elle vise à :

- Caractériser l'état actuel de la filière piscicole régionale (sites existants, espèces, systèmes de production, volumes) ;
- Identifier et hiérarchiser les zones géographiques présentant un potentiel favorable au développement ou à l'extension d'élevages piscicoles en eau douce, en intégrant les contraintes environnementales, réglementaires et de concurrence d'usage ;
- Fournir un outil cartographique d'aide à la décision accessible aux porteurs de projet, aux collectivités et aux services instructeurs ;
- Proposer des orientations stratégiques pour le développement durable de la filière piscicole régionale.

3. Périmètre géographique

3.1. Départements concernés

L'étude couvre les trois départements suivants de la région Normandie :

- **Calvados (14)**
- **Eure (27)**
- **Seine-Maritime (76)**

3.2. Exclusion motivée de la Manche et de l'Orne

Les départements de la **Manche (50)** et de l'**Orne (61)** sont exclus du périmètre d'étude pour les motifs suivants :

- **Pressions sur les masses d'eau** : ces deux départements présentent des contextes hydrologiques et hydrogéologiques marqués par une pression importante sur la ressource en eau, avec des déficits quantitatifs avérés ou des tensions fortes entre usages (agricole, eau potable, industriel, environnemental) ;
- **Risque de non-faisabilité** : l'intégration de ces départements aurait conduit à diluer l'analyse sur des territoires à très faible potentiel de développement piscicole, au détriment de la précision requise pour les trois départements retenus ;
- **Cohérence budgétaire** : le périmètre retenu permet de couvrir les zones à plus fort potentiel dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

Cette exclusion pourra être réexaminée dans le cadre d'une extension ultérieure de l'étude, sous réserve de financement complémentaire.

4. Périmètre technique

L'étude couvre l'ensemble des systèmes de production piscicole en eau douce, selon la typologie suivante :

4.1. Systèmes ouverts

Élevages alimentés par dérivation de cours d'eau ou par captage de source, avec rejet en milieu naturel. Ce mode, dominant pour les salmonidés, dépend directement de la disponibilité et de la qualité de la ressource en eau de surface.

4.2. Systèmes fermés

Élevages en recirculation (systèmes RAS — *Recirculating Aquaculture Systems*), fonctionnant en circuit fermé avec apport d'eau limité. Ces systèmes réduisent la dépendance à la ressource et les rejets, mais nécessitent des investissements importants et une maîtrise technique pointue.

4.3. Systèmes intermédiaires

Élevages semi-fermés ou en étangs, combinant alimentation gravitaire et recyclage partiel. Inclut également les systèmes d'aquaponie et les dispositifs d'aquaculture multi-trophique intégrée (AMTI).

L'analyse portera sur les espèces principales élevées en eau douce en Normandie (salmonidés : truite fario, truite arc-en-ciel, saumon ; cyprinidés : carpe, gardon, tanche ; brochet et autres espèces de repeuplement ou d'agrément), sans exclure l'examen d'opportunités de diversification vers de nouvelles espèces.

5. Déroulement de la mission

La mission se déroule en **quatre phases** successives et complémentaires.

5.1. Phase 1 — Collecte et structuration des données

5.1.1. Objectifs

Cette phase a pour objectif de rassembler, structurer et valider l'ensemble des données nécessaires à l'analyse territoriale, couvrant les dimensions hydrologiques, hydrogéologiques, environnementales, réglementaires et piscicoles du périmètre d'étude.

5.1.2. Données à collecter

Données hydrologiques et hydrogéologiques :

- **SDAGE** (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) Seine-Normandie 2022-2027 et son programme de mesures : orientations, dispositions, état des masses d'eau, objectifs de bon état ;
- **BD Carthage** (IGN / Agences de l'eau) : référentiel hydrographique national — cours d'eau, tronçons hydrographiques, masses d'eau superficielles, bassins versants, zones hydrographiques ;
- **Infoterre** (BRGM) : données géologiques, hydrogéologiques et cartographiques du sous-sol — cartes géologiques, aquifères, piézométrie ;
- **ADES** (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) : niveaux piézométriques, qualité chimique des nappes, suivis quantitatifs ;
- **Banque Hydro** : débits des cours d'eau, modules, étiages, débits minimums biologiques (DMB/DMA), stations hydrométriques ;
- **SAGE** (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux) présents sur le périmètre : documents de planification locale de l'eau, règles de gestion, volumes prélevables, débits d'objectif d'étiage.

Données environnementales et réglementaires :

- **Natura 2000** : sites désignés (ZPS, ZSC), documents d'objectifs (DOCOB), impacts potentiels d'installations piscicoles sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- **Zones humides** : inventaires régionaux et nationaux, arrêtés préfectoraux de délimitation, préservation et gestion ;

- **Loi Littoral** : applicabilité sur le périmètre côtier du Calvados et de la Seine-Maritime, contraintes d'urbanisation et d'implantation ;
- **SCOT** (Schémas de cohérence territoriale) : documents d'urbanisme supra-communaux, orientations d'aménagement, compatibilité avec les projets piscicoles ;
- **PLU / PLUi** (Plans locaux d'urbanisme / intercommunaux) : zonage, zones agricoles, zones naturelles, constructibilité, distances aux cours d'eau ;
- **ICPE / IOTA** : réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement applicables aux pisciculture (rubrique 2980 de la nomenclature ICPE, rubriques 2140 et 3220 de la nomenclature IOTA), seuils de déclaration et d'autorisation, doctrine « bon état en tout point » ;
- **Zonages réglementaires complémentaires** : arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles, périmètres de captage d'eau potable, zones de répartition des eaux (ZRE), secteurs à équilibre quantitatif fragile.

Données piscicoles et professionnelles :

- **Données du SPN-IDF** : base de données du syndicat sur les élevages existants (localisation, espèces, systèmes de production, volumes, statuts sanitaires), cartographie des sites adhérents ;
- **Données CIPA / ITAVI** : statistiques de production, références technico-économiques, données sanitaires ;
- **Données Agreste** : recensements agricoles, enquêtes annuelles de production aquacole ;
- **Registre national des établissements aquacoles** : agréments zoosanitaires, autorisations ICPE/IOTA en vigueur.

5.1.3. Structuration et validation

Les données collectées seront :

- Intégrées dans un système d'information géographique (SIG) ;
- Harmonisées et croisées pour permettre l'analyse multicritère ;
- Validées par le comité de pilotage lors d'une réunion de présentation des données structurées.

Livrable de la phase 1 : Note de synthèse sur les données collectées, leur structuration et leur validation, accompagnée d'un atlas cartographique préliminaire des données brutes.

5.2. Phase 2 — Analyse macro et screening cartographique

5.2.1. Objectifs

Cette phase vise à réaliser une première analyse macro-territoriale permettant d'identifier, à grande échelle, les zones présentant a priori un potentiel favorable au développement piscicole, et d'éliminer celles présentant des contraintes rédhibitoires.

5.2.2. Analyse macro

L'analyse macro portera sur :

- **Ressource en eau** : cartographie de la disponibilité de la ressource (débits de cours d'eau, productivité des aquifères), identification des zones en déséquilibre quantitatif, des ZRE et des secteurs à équilibre quantitatif fragile ;
- **Qualité des eaux** : état chimique et écologique des masses d'eau superficielles et souterraines, conformité aux objectifs du SDAGE ;
- **Contraintes environnementales** : superposition des zonages réglementaires (Natura 2000, zones humides, réserves, captages), évaluation des contraintes liées à la Loi Littoral ;
- **Documents d'urbanisme** : compatibilité des SCOT et PLU/PLUi avec l'implantation d'activités piscicoles ;
- **Réglementation ICPE/IOTA** : identification des zones où les seuils réglementaires sont susceptibles d'être atteints, analyse de la doctrine « bon état en tout point » et de son impact sur les possibilités d'implantation ;
- **Concurrence d'usage** : analyse des prélèvements existants (agriculture, AEP, industrie), des tensions sur la ressource et des perspectives climatiques.

5.2.3. Screening cartographique

Le screening cartographique consistera à :

- Établir une **carte de synthèse des contraintes** superposant l'ensemble des zonages réglementaires et environnementaux ;
- Établir une **carte des potentiels bruts** identifiant les secteurs où la ressource en eau (quantité et qualité) est a priori favorable ;
- Croiser ces deux couches pour produire une **carte des zones d'opportunité** et des **zones d'exclusion** ;

- Délimiter des **secteurs homogènes** présentant des caractéristiques similaires (hydrologie, géologie, réglementation, urbanisme) pour orienter l'analyse multicritère de la phase 3.

Livrable de la phase 2 : Rapport d'analyse macro-territoriale et atlas cartographique de screening (cartes des contraintes, des potentiels bruts, des zones d'opportunité et d'exclusion).

5.3. Phase 3 — Analyse multicritère

5.3.1. Objectifs

Cette phase a pour objectif d'affiner l'analyse en hiérarchisant les zones d'opportunité identifiées lors de la phase 2, à partir d'une grille multicritère intégrant des critères techniques, environnementaux, économiques et réglementaires.

5.3.2. Méthodologie

L'analyse multicritère sera structurée selon les étapes suivantes :

1. **Définition des critères** : en concertation avec le comité de pilotage, définition d'une grille de critères pondérés couvrant :
   - *Critères hydrologiques et hydrogéologiques* : débit disponible, qualité de l'eau, stabilité thermique, productivité des aquifères ;
   - *Critères environnementaux* : sensibilité des milieux, proximité de zones protégées, impact potentiel sur la biodiversité ;
   - *Critères réglementaires* : compatibilité ICPE/IOTA, urbanisme, contraintes Natura 2000, SAGE, SDAGE ;
   - *Critères techniques* : accessibilité du site, raccordement aux réseaux, topographie, superficie disponible ;
   - *Critères économiques* : proximité des marchés, infrastructures de transport, coût d'installation estimatif, potentiel de diversification ;
   - *Critères climatiques* : projections de réchauffement, évolution des débits d'étiage, résilience du site à moyen et long terme.
2. **Scoring et pondération** : attribution d'un score à chaque zone d'opportunité pour chaque critère, application des pondérations validées par le comité de pilotage ;
3. **Hiérarchisation** : classement des zones selon leur score global, identification des zones prioritaires, des zones secondaires et des zones à potentiel conditionnel ;

4. **Analyse de sensibilité** : test de robustesse des résultats face aux variations de pondération et aux incertitudes sur les données ;
5. **Recommandations par type de système** : croisement des zones favorables avec les exigences techniques propres à chaque système de production (ouvert, fermé, intermédiaire).

5.3.3. Concertation

Un atelier de travail avec le comité de pilotage sera organisé pour valider la grille de critères et les pondérations avant le scoring final.

Livrable de la phase 3 : Rapport d'analyse multicritère, grille de critères pondérée, cartographie hiérarchisée des zones favorables, analyse de sensibilité, recommandations par type de système de production.

5.4. Phase 4 — Restitution et livrables

5.4.1. Objectifs

Cette phase finale a pour objectif de restituer les résultats de l'étude sous des formats opérationnels et accessibles, destinés aux porteurs de projet, aux collectivités, aux services de l'État et aux professionnels de la filière.

5.4.2. Livrables attendus

Livrable 1 — Note d'orientation stratégique

Document de synthèse (20 à 30 pages) présentant :

- Le contexte et les enjeux de la pisciculture en Normandie ;
- La méthodologie retenue et les données mobilisées ;
- Les résultats du diagnostic territorial (atouts, contraintes, potentialités) ;
- La hiérarchisation des zones favorables et les recommandations par type de système de production ;

Livrable 2 — Atlas cartographique

Recueil de cartes thématiques couvrant :

- Les données de base (hydrologie, hydrogéologie, qualité des eaux, zonages réglementaires) ;
- Les résultats du screening (contraintes, potentiels bruts, zones d'opportunité et d'exclusion) ;
- Les résultats de l'analyse multicritère (zones hiérarchisées, scoring) ;
- Les recommandations par type de système de production.

Format : fichier PDF et fichiers SIG vectoriels (shapefiles ou GeoPackage) en projection Lambert 93.

Livrable 3 — Plateforme web cartographique

Outil interactif permettant :

- La visualisation et la superposition des couches de données (hydrologie, environnement, réglementation, pisciculture) ;
- La consultation des résultats du diagnostic (zones favorables hiérarchisées, fiches par secteur) ;
- L'interrogation des critères et des scores attribués à chaque zone ;
- L'accès aux recommandations par type de système de production.

La plateforme sera développée avec des technologies open source (QGIS Server, Leaflet ou équivalent) et hébergée sur un serveur accessible au SPN-IDF et à ses partenaires. Le code source et la documentation technique d'administration seront remis au SPN-IDF.

Livrable 4 — Formation à l'utilisation de la plateforme

Une session de formation (demi-journée) sera organisée à destination des membres du SPN-IDF et de ses partenaires, couvrant :

- La navigation et l'utilisation des fonctionnalités de la plateforme ;
- L'interrogation et l'export des données ;
- La mise à jour et la maintenance de l'outil.

6. Gouvernance et modalités de pilotage

6.1. Comité de pilotage

La mission est pilotée par un **comité de pilotage** présidé par le SPN-IDF. Il comprend notamment :

- Le SPN-IDF (animateur et président) ;
- La Chambre d'Agriculture de Normandie ;
- La DRAAF Normandie ;
- La DREAL Normandie ;
- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
- Toute autre structure invitée par le SPN-IDF (collectivités, organismes scientifiques, partenaires professionnels).

Le comité de pilotage se réunit **au moins 4 fois** au cours de la mission :

1. **Réunion de lancement** : cadrage méthodologique, validation du planning et des livrables attendus ;
2. **Réunion de fin de phase 1** : validation des données collectées et structurées ;
3. **Réunion de fin de phase 2** : validation du screening cartographique et des zones d'opportunité ;
4. **Réunion de fin de phase 3** : validation de l'analyse multicritère et de la hiérarchisation des zones ;
5. **Réunion de restitution finale** : présentation des livrables et de la plateforme web (si distincte de la réunion précédente).

6.2. Comité technique

Un **comité technique** restreint, composé du SPN-IDF et de 2 à 3 partenaires techniques, pourra se réunir entre les réunées du comité de pilotage pour le suivi opérationnel de la mission.

6.3. Rôle du titulaire

Le titulaire du marché est responsable de :

- La coordination générale de la mission ;
- La production de l'ensemble des livrables ;
- L'animation des réunions du comité de pilotage et du comité technique (préparation, animation, comptes rendus) ;
- La qualité, l'exhaustivité et la fiabilité des données et analyses produites ;
- Le respect du planning et des délais convenus.

7. Délais et planning prévisionnel

7.1. Durée de la mission

La durée prévisionnelle de la mission est fixée à une fourchette de **6 à 9 mois** à compter de la notification du marché. Ce délai constitue le **délai maximum à ne pas dépasser**.

7.2. Planning prévisionnel

Phase	Durée estimée	Livrables
Phase 1 — Collecte et structuration des données	6 à 8 semaines	Note de synthèse + atlas préliminaire
Phase 2 — Analyse macro et screening cartographique	4 à 6 semaines	Rapport d'analyse + atlas de screening
Phase 3 — Analyse multicritère	6 à 8 semaines	Rapport multicritère + cartographie hiérarchisée
Phase 4 — Restitution et livrables	4 à 6 semaines	Note stratégique + atlas + plateforme web + formation

Le planning détaillé sera proposé par le titulaire dans son offre et validé lors de la réunion de lancement.

7.3. Budget prévisionnel

La valeur estimée du besoin est comprise, à titre indicatif, entre 50 000 € HT et 60 000 € HT. Cette fourchette constitue une estimation budgétaire et non un minimum contractuel ni un plafond automatique des offres. Les offres seront analysées conformément aux critères et à la méthode de jugement du règlement de consultation.

8. Compétences et équipe projet requises

8.1. Compétences requises

Le titulaire devra démontrer des compétences dans les domaines suivants :

- **Hydrologie et hydrogéologie** : connaissance du fonctionnement des cours d'eau et des nappes, analyse des débits et de la qualité des eaux, interprétation des données SDAGE/SAGE ;
- **Géomatique et SIG** : maîtrise des outils de traitement et d'analyse spatiale, développement de plateformes web cartographiques ;
- **Environnement et réglementation** : connaissance de la réglementation ICPE/IOTA, Natura 2000, SDAGE, documents d'urbanisme, doctrine « bon état en tout point » ;
- **Pisciculture / aquaculture** : connaissance des systèmes de production piscicole en eau douce, des espèces élevées, des contraintes techniques et sanitaires ;
- **Analyse multicritère et planification territoriale** : expérience en analyse spatiale multicritère, hiérarchisation de zones, élaboration de documents d'orientation stratégique.

8.2. Équipe projet

L'équipe projet pourra comprendre :

- **Un chef de projet** : coordination générale, interface avec le comité de pilotage, rédaction de la note d'orientation stratégique. Expérience minimale de 5 ans en gestion de projets territoriaux ou environnementaux ;
- **Un hydrogéologue** : analyse des données hydrologiques et hydrogéologiques, interprétation des débits et de la qualité des eaux ;
- **Un géomaticien** : traitement SIG, production cartographique, développement de la plateforme web ;

- **Un expert en environnement et réglementation** : analyse des zonages réglementaires, compatibilité ICPE/IOTA, Natura 2000, urbanisme.

Le titulaire fournira dans son offre les CV détaillés de chaque membre de l'équipe, avec leur rôle, leurs qualifications et leurs expériences pertinentes.

9. Contenu de l'offre attendu

L'offre du candidat devra comprendre les éléments suivants :

9.1. Note méthodologique

La note méthodologique (20 pages maximum, hors annexes et CV) devra présenter :

- La compréhension du contexte et des enjeux de la mission ;
- La méthodologie proposée pour chacune des quatre phases, avec un niveau de détail suffisant pour apprécier la qualité technique de l'offre ;
- Les outils et méthodes d'analyse (SIG, analyse multicritère, modélisation) ;
- La démarche de collecte et de structuration des données ;
- Les modalités d'animation du comité de pilotage et de concertation ;
- Le planning détaillé et le diagramme de Gantt ;
- L'organisation de l'équipe projet et la répartition des tâches ;
- Les modalités de développement et de déploiement de la plateforme web cartographique ;
- La démarche qualité et les garanties de fiabilité des livrables.

9.2. Décomposition du prix

Le candidat complète le modèle financier commun fourni au dossier, qui présente une décomposition indicative du prix global et forfaitaire par phase et livrable. Ce document sert à comprendre et comparer les offres ; il ne transforme pas le marché en marché à prix unitaires.

- Les coûts par phase et par livrable ;
- Les coûts de personnel (taux journaliers par profil) ;
- Les frais de déplacement ;
- Les frais de développement de la plateforme web ;

- Le prix total HT et TTC.

Valeur estimée du besoin : 50 000 € HT à 60 000 € HT à titre indicatif (estimation, sans minimum contractuel ni plafond automatique des offres).

9.3. Références

Le candidat fournira au maximum **5 références** de missions similaires (diagnostic territorial, analyse environnementale, développement d'outils cartographiques, études liées à l'aquaculture ou à la gestion de l'eau), avec pour chacune :

- L'objet de la mission ;
- Le maître d'ouvrage ;
- Le montant ;
- La période de réalisation ;
- Le rôle du candidat ;
- Une fiche de synthèse des résultats.

9.4. CV de l'équipe projet

Les CV détaillés de chaque membre de l'équipe projet, indiquant les qualifications, les expériences pertinentes et le rôle dans la mission.

10. Confidentialité et propriété intellectuelle

10.1. Confidentialité

Le titulaire s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant l'ensemble des informations, données et documents qui lui seront communiqués ou qu'il produira dans le cadre de la mission, y compris les données relatives aux élevages piscicoles adhérents du SPN-IDF. Cette obligation de confidentialité perdure au-delà de la fin du marché, sans limitation de durée.

10.2. Propriété intellectuelle

L'ensemble des livrables produits dans le cadre de la mission (notes, rapports, atlas cartographiques, données structurées, plateforme web, code source, documentation technique) devient la propriété pleine et entière du SPN-IDF dès leur acceptation.

Le titulaire conserve la propriété des outils méthodologiques préexistants qu'il pourrait mobiliser, sous réserve que leur utilisation ne porte pas atteinte aux droits du SPN-IDF sur les livrables.

Le titulaire s'interdit d'utiliser les résultats de la mission à des fins commerciales ou de publication sans l'accord écrit préalable du SPN-IDF.

10.3. Données personnelles

Le titulaire s'engage à se conformer au Règlement général sur la protection des données (RGPD) pour toute donnée à caractère personnel traitée dans le cadre de la mission.

11. Critères de jugement des offres

Les offres seront jugées selon les critères pondérés suivants :

Critère	Pondération
Valeur technique de l'offre	40 %
— Compréhension du contexte et des enjeux	
— Pertinence de la méthodologie proposée	
— Qualité de la démarche d'analyse multicritère	
— Qualité de la démarche de concertation et de gouvernance	
— Qualité des livrables et de la plateforme web	

Prix des prestations	30 %
Compétences et expérience de l'équipe projet	30 %
— Qualifications et expériences du chef de projet	
— Compétences en hydrologie / hydrogéologie	
— Compétences en géomatique et développement web	
— Connaissance de la réglementation environnementale	
Références du candidat	Intégrées à l'appréciation de l'équipe et des références selon le RC
— Pertinence et qualité des missions similaires	

Les critères et la méthode de notation applicables sont ceux définis à l'article 16 du règlement de la consultation. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient le meilleur score global.

12. Contact du pouvoir adjudicateur

Pour toute information complémentaire concernant le présent CCTP, les candidats peuvent adresser leurs questions au pouvoir adjudicateur :

Syndicat des Pisciculteurs de Normandie et d'Île-de-France (SPN-IDF)
154 route de Pacy
27400 Acquigny
Tél. : 06 45 46 46 17
Courriel : animateur@pisciculteurs-normandie.fr

CCTP — Diagnostic territorial et potentiel de développement de la pisciculture en Normandie | SPN-IDF

Le présent CCTP est établi pour les besoins du marché « Diagnostic territorial et potentiel de développement de la pisciculture en Normandie ».

Valeur estimée du besoin : 50 000 € HT à 60 000 € HT à titre indicatif (estimation, sans minimum contractuel ni plafond automatique des offres).

Date limite de réception des offres : 13 novembre 2026 à 23 h 59 (heure de Paris).